

Critique du rapport d'audit «mission d'information et d'évaluation sur le service public de l'eau» remis le 18 septembre 2009

Thierry Ruf¹

1) REMARQUES GENERALES

Le rapport d'audit se présente comme une série de 70 diapositives «powerpoint». On regrette ce parti pris, car à vouloir être trop synthétique, on donne aux lecteurs des raccourcis simplificateurs, et souvent sans démonstration réelle.

1.1. UNE GESTION Saine ET RIGoureuse ?

Le rapport ne fait pas état des controverses qui ont suscité la demande d'audit de la gestion de l'eau dans la ville. Par son caractère descriptif et son style, il est plus proche d'un exercice de propagande que de l'expertise. Il véhicule un certain nombre d'expressions toutes faites, empruntées au vocabulaire des hommes de pouvoir politique et des cadres des entreprises de l'eau, comme «*gestion saine et rigoureuse*». Cela s'applique assez mal dans le cas de la ville de Montpellier où les usagers de l'eau remboursent, sans le savoir, le versement d'une très importante somme d'argent que le Maire de Montpellier avait obtenu de la Générale des Eaux pour faire passer la DSP² en 1989. Le rapport d'audit n'en dit rien et masque cette gestion malsaine dans la catégorie agrégée «frais de contrôle» qui se monte plus de 4 millions d'Euros.

On fait aussi appel à la notion de «*gains de productivité*» pour signifier que l'entreprise a diminué le nombre des ETP³ pour le service de l'eau à Montpellier de 25%. Cela ne signifie pas que la productivité est changée, puisque dans le même temps, on fait appel à des entreprises externes pour réaliser différentes tâches et services. Par ailleurs, ces personnels sont employés au titre de différents contrats d'eau sur l'agglomération, le département et la région, mais aussi sur d'autres contrats liés à l'assainissement, aux études environnementales...etc. La réalité des parts de travail consacrées aux différents contrats n'est pas vérifiée, ni la correspondance avec les charges affectées au contrat de Montpellier.

Les données fournies dans ce rapport, si elles sont exactes, montrent des dysfonctionnements, des carences et des interrogations sur cette présumée «gestion saine et rigoureuse».

¹ Conseiller municipal des Verts à Jacou, commune de l'agglomération de Montpellier

² Délégation de service public.

³ Equivalent temps plein

1.2. LA CONSOMMATION D'EAU A MONTPELLIER AU DESSUS DES NORMES NATIONALES ET REGIONALES : UNE CONTRADICTION MAJEURE QUE LE RAPPORT ELUDE COMPLETEMENT et DONT LE DELEGATAIRE EST GRAND BENEFICIAIRE.

En extrapolant à partir du chiffre d'affaire de l'eau à Montpellier de 2008 (25 millions d'Euros TTC) et le prix du mètre cube d'eau potable (1,50 euros TTC), on trouve que les montpelliérains payent en 2008 un volume global de près de 17 millions de m³. Ce chiffre n'est pas donné dans le rapport (ni pour 2008, ni pour les 20 années étudiées !). Compte tenu du taux élevé de pertes linéaires dans le réseau, on peut aussi calculer que le volume consommé mais non facturé est de l'ordre de 6 à 8 millions de mètres cubes. Au total, la population de la ville (240000 habitants en 2008) consomme par jour et par personne 195 litres facturés, et en réalité, plus de 262 litres circulant dans le système de la ville. Si on tient compte des volumes techniques utilisés dans le réseau mais non facturés (par exemple pour aider à acheminer les résidus solides vers la station Maera de retraitement des eaux ou pour la faire fonctionner), la consommation moyenne par habitant approche 300l/jour, ce qui montre que les gestionnaires du réseau depuis 20 ans ont laissé filer la consommation à des niveaux très supérieurs à la moyenne nationale (137 à 150 l/s selon les sources). Des études montrent que dans les ménages à revenus modestes, la consommation moyenne se situe à 90 l/j/personne.

En définitive, le principal gisement d'eau à Montpellier est la réduction des consommations individuelles et collectives, pas seulement dans l'arrosage mais aussi dans l'équipement des ménages et dans la sensibilisation à la modération des usages et à la surveillance des fuites. Ceci ne va pas évidemment dans le sens des intérêts du délégataire bénéficiaire du contrat. On peut d'ailleurs d'ores et déjà signaler que, dans l'agglomération, on trouvera une consommation supérieure avec l'impact des arrosages des jardins et des golfs. La globalisation du contrat décidé sans débat public à l'agglomération ne va pas dans le sens de la décroissance des consommations en eau... Ajoutons à ces remarques que la surconsommation d'eau potable à Montpellier, non seulement génère des revenus supplémentaires pour le délégataire par le compte de l'eau mais aussi par celui de l'assainissement: l'avantage est doublé.

En conséquence, les nouveaux équipements de l'agglomération sont probablement surdimensionnés ou vont l'être (ce qui facilite l'extension urbaine, mais celle-ci est en fait payée par les habitants et non par les promoteurs). Gestion saine et rigoureuse pour qui ?

2) PRESENTATION DU RAPPORT D'AUDIT : SYNTHÈSE ET MÉTHODOLOGIE

La tonalité générale du rapport est une sorte de leçon triomphale sur la supériorité de la DSP et l'incomparable efficacité de Véolia. Une fois établi la situation réelle de la ville qui surconsomme l'eau disponible, on peut légitimement poser des questions sur le détail du rapport d'Audit.

2.1. UNE SYNTHÈSE SIMPLISTE : CIRCULEZ, IL N'YA RIEN A VOIR

Le rapport débute en effet par une synthèse (p4) en trois points assésés : 1. La ville et Véolia ont su bien tout faire - 2. Le patrimoine et les investissements sont parfaits. 3. La DSP s'impose à l'agglomération pour ses bonnes pratiques et l'économie d'échelle. Placés ainsi en tête du document, ces éléments laissent planer un doute sur le travail d'évaluation

contradictoire de l'audition. Ce malaise sur l'indépendance du travail se renforce au fil des chapitres. Nous reviendrons sur les conclusions.

2.2. UNE METHODOLOGIE RAPIDEMENT EXPEDIEE: MONTPELLIER, UNE VILLE SANS HISTOIRE.

Des sources d'information très cadrées

L'exposé de la méthodologie de l'audit a le mérite d'être clair. L'équipe d'auditeurs a mené ses entretiens auprès de 11 personnes : dix cadres de Véolia, un cadre de la ville (p8-9). Aucune personne issue de la société civile, du syndicalisme, des organisations de consommateurs, de la recherche ou de l'université n'est sollicitée. L'échantillon d'informateurs est donc uniquement orienté vers l'opérateur actuel.

Le contexte historique ignoré

Dans ces conditions, la dimension historique est totalement absente. Or, croire qu'on peut d'aborder la DSP sans savoir comment les sociétés humaines façonnent leurs rapports aux eaux, c'est passer à côté de la compréhension de notre monde. Pour comprendre Montpellier, il faut bien savoir que la ville a longtemps manqué d'eau courante. Créée au Xe siècle, elle vit jusqu'en 1750 avec l'eau des puits creusés dans chaque isle (organisation ancienne de la cité, par quartier). La ville s'équipe d'un aqueduc au milieu du XVIIIe siècle, ramenant les eaux du Lez au centre de Montpellier. Ces eaux qui desservaient en partie une périphérie agricole et maraîchère vont être entièrement affectées aux services de l'eau potable de la ville. Les villes voisines n'auront d'eaux courantes qu'au cours du XXe siècle en amenant des eaux de sources ou de forages par leurs propres moyens puis par l'intermédiaire de syndicats d'eaux intercommunaux.

Le projet d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc engagé dans les années 1960 vise à fournir de l'eau brute pour les irrigations des plaines viticoles (censées changer d'orientation productive) et de permettre de régler l'approvisionnement urbain et littoral en eaux potables après passage dans des usines de potabilisation. Le canal Philippe Lamour arrive à Mauguio, à proximité de Montpellier, et n'ira pas plus loin. Le «système» BRL ne séduit pas les agriculteurs mais pourrait résoudre les problèmes d'eaux urbaines de Montpellier. En effet, dans les années 1980, les étiages du Lez mettent en danger l'approvisionnement régulier. De plus, l'équipement de la ville de Montpellier n'est plus adapté à l'expansion urbaine prévisible ou programmée. Le Maire socialiste se méfie de la solution «Bas Rhône», qui mettrait Montpellier sous la dépendance d'une structure plus proche de la droite politique que de la gauche». Il suit les conseils des hydro-géologues de l'université pour chercher le supplément d'eau dans les réserves souterraines de la source du Lez, et pour se faire, fait appel à la Générale des Eaux.

Très vite, la Générale et la Mairie s'entendent pour basculer en DSP, avec des conditions financières pour le moins obscures. Pendant 20 ans, personne ne remet en cause véritablement ce contrat, ni à droite, ni à gauche. L'alerte sur l'opacité du système est engagée à l'occasion du congrès mondial de l'eau, une opération exploitée à outrance par les autorités régionales et municipales en lien étroit avec Véolia. Plusieurs courants engagent des réflexions sur la main mise des délégataires privés (80% des français dépendent d'eaux) et à Montpellier, les élus écologistes de la ville et de l'agglomération comprennent les liens étroits entre les pouvoirs locaux et les entreprises privées. Une

d'audit sur le contrat de la ville est exigée avant le passage effectif de la gestion de l'eau à l'agglomération.

Le contexte territorial non traité

La mission d'audit a pu visiter l'ensemble des installations principales, là où est prélevé l'eau, où elle est traitée et où elle est stockée avant sa distribution. Le rapport ne donne aucun détail sur l'organisation territoriale du réseau principal. Il n'y a pas de carte. Pourtant, il y a interconnexion des réseaux provenant du Lez et du Rhône. Interrogé par nous en octobre 2008, Véolia a reconnu qu'actuellement, 1/3 de l'eau distribuée venait du Rhône (La ville de Montpellier avait publié en septembre 2008 que toute l'eau venait du Lez et que le Rhône était une solution de secours). Les auditeurs JPG et PJ ont visité séparément les sites, ce qui nuit à la compréhension d'ensemble des réseaux. Par ailleurs, les visites ont porté sur les sites industriels dans lequel Véolia intervient fortement pour montrer sa maîtrise des technologies de l'eau. Or, le problème de la ville ne provient pas des sites industriels de captage et traitement, mais de la vétusté des conduites, responsables de fuites (l'auditeur reconnaît cette question préoccupante à la fin du rapport). On reviendra sur cette question, car il apparaît que le taux de renouvellement des 855 km de conduites principales n'est pas satisfaisant (Le chiffre de 855 km est présenté p34 - Le renouvellement de 2,2 km /an est mentionné p55 - aucun rapprochement n'est fait entre ces données).

3) CORPS DU RAPPORT D'AUDIT : DÉTAILS DES ANALYSES ET CONSTATS EFFECTUÉS

Le rapport est structuré en sept modules. Il se contente de tableaux descriptifs souvent incomplets, ou non chiffrés. On aurait aimé avoir une analyse globale des comptes de Véolia sur l'ensemble des activités eau et assainissement. Car les citoyens payent tout en une seule facture, mais les bilans sont ensuite séparés et jamais rapprochés les uns des autres. Or, les recettes et les dépenses, le fonctionnement et l'investissement doivent être compris année après année, pour voir les évolutions, les aléas, les ruptures, les corrections. On aimerait être sûr qu'il n'y ait pas de facturations internes, mais aussi comprendre les liens économiques entre Véolia et BRL, qui est un acteur oublié du rapport.

3.1. BILAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS

Le rapport synthétise les catégories d'investissements qui dépendent du délégataire ou non (p14 et 15). La dénomination de «fonds spécial» est assez curieuse. Bizarrement, à ce stade, un seul chiffre est donné, pour l'avenant n°6 au contrat de renouvellement de 1070 branchements (816 KEuros/an).

L'auditeur indique un chiffre global cumulé de 56,3 millions d'euros d'investissements réalisés par le délégataire, qu'il estime très proche de ses obligations.

On ne dispose pas des chiffres d'affaire pour les 20 ans de services, mais seulement du dernier exercice de 2008, environ 20 millions d'Euros. A partir des courbes des prix de l'eau, on peut estimer que le chiffre d'affaire cumulé se situe entre 300 et 350 millions d'euros. Les investissements ne représenteraient alors que 15 % du chiffre d'affaire, ce

qui semble faible compte tenu de l'extension urbaine à Montpellier même et des besoins de renouvellement important du réseau.

En moyenne, il y aurait eu 2,8 millions d'euros d'investissement par an, soit moins de 12 euros par habitant. Est-ce raisonnable ? Le bilan présenté p.17 pour la fin 2008 indique simplement que le délégataire a suivi son tableau de marche entre continuité du service, renouvellement contractuel, contribution au fonds spécial et extension du réseau. Cela ne signifie pas que ces obligations aient été bien évaluées.

Le renouvellement des branchements plomb est décrit p19 comme responsable des retards de garantie de services pour l'ensemble du réseau. On donne des statistiques pour ces interventions, mais on ne sait pas quel est le renouvellement des compteurs sur l'ensemble de la ville. Le délégataire assure avoir accéléré le changement des branchements plomb, et du coup avoir une perte sur ces investissements. En réalité, le délégataire investit sur 11,5 années, mais amortit sur 25 ans. Il a donc plus de charges dans la première période et plus de gains dans la deuxième, mais de combien seront-ils ? D'autre part, n'y a-t-il pas eu une aide publique (type agence de l'eau) pour soutenir la politique d'élimination du plomb, et qui n'apparaîtrait pas dans ce décompte partiel ?

Le fonds spécial pour le renouvellement du réseau est décrit p 21 année après année pour signifier que tout a été dépensé sans gain de trésorerie pour Véolia, malgré les inévitables reports d'une année sur l'autre. Certes, mais ce fonds de 20,4 millions d'euros ne représente que 6 ou 7% du chiffre d'affaire sur la période, et doit servir intégralement au but pour lequel il est créé. Ce n'est pas là que les bénéfices se réalisent (le contraire eut été scandaleux). Pourquoi cette présentation de données annuelles n'est pas retenue pour les 93 ou 94% du chiffre d'affaire, afin de voir les paramètres et les ruptures possibles ? Plus loin, le rapport compare deux années seulement. Ce n'est pas satisfaisant et cela permet d'occulter les postes réels où le délégataire engrange des bénéfices ou subit éventuellement des pertes.

3.2. ETAT QUALITATIF DES INFRASTRUCTURES

Le bilan présenté p24, symbolisé par des «feux de carrefour» avec tous les feux au vert sauf celui des canalisations, semble plutôt fondé sur les opinions des cadres que sur des critères objectifs. On apprend quand même que le captage et le traitement ont toujours été au vert, que le stockage s'est amélioré (en particulier du fait de l'interconnexion avec BRL) et que les branchements et compteurs sont aussi devenus satisfaisants. (page 26, on précise un renouvellement de 15000 branchements et 32000 compteurs, mais comme on ne connaît pas le parc total de ces équipements, on ne peut se faire une idée précise, en distinguant les nouveaux logements équipés et les logements anciens).

3.3. PRIX DE L'EAU

La présentation change pour ce module qui commence par une synthèse p29 en sept points reprenant des éléments descriptifs des trois pages suivantes.

L'auditeur indique une augmentation moyenne de 5,8 % par an depuis 20 ans et précise que l'augmentation est surtout due aux redevances de l'agence de l'eau (on ne sait rien du retour de subvention de l'agence de l'eau à la meilleure gestion de l'eau à Montpellier).

Ces chiffres ne sont pas comparés à l'inflation. Il manque également l'évolution des tarifs de raccordement au réseau.

Le problème essentiel est que le délégataire a augmenté de 15,6% le prix de l'eau la première année, ce qui se répercute évidemment sur toute la période. La courbe de la page 32 est fautive : elle indique la progression de la part du délégataire, de 0,80 Euro à 1,25 Euro par m³, mais le vrai point de départ est 0,65. Globalement la part du délégataire a pratiquement doublé en 20 ans. Or il est écrit qu'elle n'aurait pratiquement pas bougé !

La justification de l'augmentation de 15,6% la première année est l'investissement consenti par le délégataire (droit d'usage et fonds de travaux). On oublie de préciser ici de quoi ce droit d'usage était constitué (en réalité, la réalisation du palais des congrès de Montpellier).

Enfin, l'agence de l'eau est plutôt bien plus raisonnable que le rapport l'indique. Entre 1994 et 2008, sa part est passée de 0,29 à 0,24 euros par m³ (-17%), tandis que le délégataire, pour la consommation augmentait de 0,77 à 0,98 (+27%), pour l'abonnement de 0,10 à 0,14 (+40%). Du coup la part de Véolia sur le prix de l'eau passe de 68,3% à 74,7%.

3.4. COMPARATIF AVEC LES VILLES DE TAILLE SIMILAIRE

Le rapport est là bien plus succinct avec deux diapositives, l'une présentant l'échantillon de villes retenues (11 seulement, échantillon non significatif), l'autre diapositive portant sur la décomposition du tarif pour une consommation de 120 M³ (On sait pour Montpellier que la consommation est bien supérieure par foyer, puisque la moyenne annuelle est de 70 m³ par habitant). Peut importe, Montpellier serait dans ce flash comparatif «la ville en tête pour les contrats de DSP antérieurs à 2000». Un détail : on ne connaît pas l'année de référence de ce calcul comparatif.

Le raisonnement à base de villes de taille similaire ne présente aucune objectivité sur des données aussi globalisées. Sans approche des territoires de l'eau à proximité et de l'histoire des réseaux et du développement urbain, on fait des rapprochements de données qui n'ont guère de sens. De plus, les composantes du prix sont une chose utile pour comprendre les structures des recettes, mais il faut détailler les comptes de fonctionnement et d'investissement et de préciser les charges inhérentes à chaque situation. Il est donc aisé de classer Montpellier en tête d'un groupe hétérogène et insuffisant, sur une seule série de critère.

Il aurait été certainement bien plus instructif de comparer Montpellier aux autres grandes villes du Languedoc-Roussillon, mais aussi aux systèmes de gestion divers qui existent dans les villes de l'agglomération, qui doit être profondément remanié à la suite du vote de cession de la compétence eau des communes pour l'agglomération.

3.5. ANALYSE DE LA STRUCTURE DES COUTS ET DE LA REMUNERATION DU DÉLÉGATAIRE

Quatorze diapositives sont consacrées à ce module qui démarre sur la décomposition du compte annuel de Véolia sur l'eau à Montpellier, donne quatre pages de synthèses

reprenant huit diapositives de figures et tableaux informatifs. Le principal résultat est le calcul d'un résultat d'exploitation après impôts de 0,6 millions d'euros en moyenne en euros constants de 2008, soit 3% des recettes propres à l'activité eau de Véolia à Montpellier. Ce message est répété plusieurs fois.

Les principaux enseignements de ce module sont :

- de connaître les recettes globales de Véolia (on en déduit le volume facturé aux montpelliérains!)
- de révéler l'énormité des frais de contrôle de 4,1 Millions d'Euros, comparée aux charges de renouvellement (2,8 millions d'euros)
- de vérifier la faiblesse des charges de renouvellement inhérentes au contrat lui même.

Mais ce compte est finalement obscur dans bien des domaines, car on ne distingue pas les charges les plus intéressantes comme le remboursement du pas de porte initial, les frais financiers, les achats d'eau à BRL, les prestations de services, les charges d'énergie, l'impact de la redevance pour l'occupation du domaine public qui apparaît en 2008, etc.

Ici, on n'a affaire à des comptes moyens. C'est une sorte de structure idéale. Difficile d'en déduire que tout est parfait dans la DSP et que cela ira encore mieux en élargissant à l'agglomération.

Si nous doutons de la validité du «gain de productivité» sur la seule base de la réduction de 80 à 61 ETP en charge de la gestion de l'eau (du fait de tâches externalisées), nous ne comprenons pas que les charges de personnel aient augmenté de 2% par an en moyenne, alors que l'effectif baisse de plus de 25%. Il y a là une contradiction à éclairer, peut être par un nombre plus important de cadres et de salaires plus élevés.

On ne comprend pas très bien le dernier argument de la synthèse p.41 qui spécifie que la renégociation du contrat par la ville en 2007 «a permis de réajuster le niveau de rémunération de Véolia-eau en mettant à sa charge la redevance d'occupation du domaine public qui se monte à 2,5 millions d'euros, 6 millions d'euros sur 7 ans (ce sont les fameux 816 000 euros qui apparaissent p14 et p15). En clair, Véolia Eau aurait ainsi eu auparavant un bénéfice de près de 4 millions d'euros (sans compter le remboursement du pas de porte) sur un chiffre d'affaires de 20 millions. On comprend pourquoi l'ancien Maire de Montpellier lançait à Jacou la boutade : Véolia a bien joué, ils se sont fait de C... en or (rencontre en Mairie de Jacou, mai 2009).

L'analyse des coûts du délégataire fait apparaître p45 et 46 des transformations importantes en charges liées aux investissements (il faut accélérer le programme de renouvellement du réseau) la disparition complète des charges financières, et la croissance très forte des frais d'administration générale. Ceci est d'ailleurs contredit dans le dernier tableau de la page 49 où on parle de baisse des frais généraux imputés au contrat...

Enfin, sont évoqués des boni ou mali éventuels générés par les décalages de trésorerie, qui affecteraient négativement le résultat d'exploitation, mais aucune donnée ne permet d'éclairer cette remarque finale de l'auditeur.

3.6. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

La synthèse qui ouvre ce module est limpide (p51) : Très bonne performance, bonne correction des défauts pour accélérer le remplacement du réseau à l'horizon 2014 (année de renégociation du contrat). Mais le détail est moins triomphal. Le rapport ne parle pas des problèmes ressentis par les montpelliérains il y a quelques années quand il était avéré que certains quartiers recevaient exclusivement les eaux du Lez et d'autres les eaux du Rhône qu'on reconnaissait par le goût de chlore du traitement. On sait aujourd'hui que les eaux sont mélangées en amont de la distribution.

En revanche, on peut s'interroger sur la vitesse de renouvellement du réseau passé de 0,24% entre 2003 et 2006 à 0,47 % en 2007-2008 (p51). Au lieu de renouveler les tuyaux tous les 416 ans, on le fait tous les 212 ans. C'est mieux, mais est-ce assez ? Le rapport revient sur le sujet p55 en soulignant l'effort à faire pour renouveler 3,5 km par an au lieu de 2,2 actuellement. Il est précisé qu'un million d'euros est nécessaire pour refaire 3km de canalisation équivalent à 0,5% du réseau - ce qui donne un réseau à 600 km et pas 855 km)

On parle d'un rendement de réseau porté de 74,5 % à 80% en vingt ans. C'est un progrès somme toute assez limité. Admettons ce chiffre de 80%, cela signifie que les pertes du réseau se monteraient à 4,5 millions de m³ pour 17 millions de m³ facturés. Or, si on prend les pertes linéaires de 26,2 M³/km/jour que le rapport souligne comme préoccupantes, on a une autre estimation. Pour 855 km de canalisations principales, cela donne plus de 8 millions de M³ de pertes à rapprocher des 17 millions de mètres cubes facturés. La vérité est peut-être entre les deux estimations, autour de 6 millions, soit en gros le niveau de performances il y a 20 ans.

Quelques points méritent de reprendre le rapport:

p55. Le critère de durée d'extinction de la dette de la collectivité n'est pas renseigné.

p56. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale serait de 55% en 2008. Or, il est indiqué précédemment dans le rapport qu'il était de 65% en 1989. Tout ira bien en 2009, où l'indice remontera à 85%...

p.58. L'indice de volumes non comptés en 2008 serait de 28,85 m³/km/jour, sensiblement plus élevé que l'indice linéaire de pertes. Par conséquent, pour l'ensemble du réseau montpelliérain, on ne facture pas 9 millions de m³, à rapprocher des 17 millions de m³ facturés...

3.7. ANALYSE COMPARATIVE DES MODES DE GESTION DE SERVICE PUBLIC.

Peu de commentaires à faire sur une partie du rapport où le choix de la DSP est survalorisé. Le problème du déséquilibre argumentaire provient des simplifications des six modules précédents. La régie est présentée comme un outil techniquement dépassé, la DSP comme l'idéal de la maîtrise du service, parce qu'étroitement encadrée par la collectivité. On voit bien que dans ces affaires, le déséquilibre provient largement de l'éloignement des usagers, considérés non pas comme partenaires des investissements (via l'impôt ou via les contributions au service), ni comme observateurs des pratiques locales. Il a fallu attendre le travail d'Eau-Secours-34, du groupe Verts-NPA de Montpellier

et des Verts de communes de l'agglomération comme Jacou, pour que soit posée la question de la gouvernance de l'eau sur la ville. Le rapport prend le contre-pied de cette attitude et souligne l'avantage à épargner le temps des élus à ne pas traiter directement avec les usagers. En accentuant la centralisation politique de l'eau au niveau de l'agglomération, en prônant la généralisation d'un opérateur unique en DSP, on procède à une cassure entre citoyens et organisation gestionnaire de l'eau. L'eau devient une marchandise simple, le citoyen un client consommateur ignorant les paramètres et les conditions de l'accès à l'eau pour lui comme pour les autres. Les connaissances sont faiblement partagées.

Surconsommation des eaux dans la ville, fuites trop importantes liées à un réseau trop faiblement renouvelé, escamotage des comptes, opacité des pratiques techniques sur le mélange des eaux, trop grande proximité d'intérêts entre cadres de l'hydrocratie, tendance à la privatisation plus forte de BRL qui est un acteur méconnu de la gestion de l'eau potable, augmentation brutale des prix attendue comme en 1989 pour disposer d'une solide assise financière, relations étendues à l'assainissement sans disposer d'une vision claire des comptes d'ensemble, et cerise sur le gâteau, allègement des responsabilités des politiques car les délégataires sont plus puissants face aux contestations émanant de la société civile, par rapport aux atteintes à l'environnement ou aux conditions de travail.

Page 63, le dernier paragraphe s'achève sur ... une énigme. «L'analyse comparative chiffrée des différents scénarios de gestion devra donc être menée au niveau de la ...».

Conclusion générale

Reprenons trois principales conclusions du rapport

1. La ville et Véolia ont su bien tout faire.

Certes, il y a des convergences entre les services de la ville et l'entreprise délégataire. Mais il y a eu certainement aussi des divergences et des compromis. Les protagonistes défendent un statut quo. Pourtant, la situation n'est pas si « saine et rigoureuse ». Elle n'est pas satisfaisante sur le plan financier, sur l'entretien des réseaux, sur l'excès de consommation et sur l'importance des pertes.

2. Le patrimoine et les investissements sont parfaits.

Les efforts ont été portés sur l'intégration industrielle du réseau d'eau du lez et d'eau du Rhône. Le patrimoine ne paraît pas bien maîtrisé et les rappels pour moderniser le réseau ont dû être signifiés par la ville, sans informer le public.

3. La DSP s'impose à l'agglomération pour ses bonnes pratiques et l'économie d'échelle.

Rien n'est démontré dans ce rapport. L'idée de favoriser la décroissance des consommations n'est pas soulevée. L'objectif est surtout le renforcement du groupe phare de la DSP en Languedoc-Roussillon, qui semble avoir une stratégie de conquête sur l'ensemble des agglomérations, pas seulement pour l'eau potable mais pour toutes les composantes opérationnelles de l'eau (eau potable, eau brute, assainissement), régulatrices (compétence recherchée en gestion intégrées de bassins versants) et cognitives (direction du pôle de compétitivité sur l'eau dans le cadre de l'université unique de Montpellier).

Il faut maintenant procéder à des audits complémentaires sur l'ensemble des systèmes de gestion de l'agglomération de Montpellier avant d'aller plus en avant dans la gestion centralisée orchestrée par l'agglomération.

Jacou, septembre 2009